

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 21 décembre 2020

Identitas encaissera aussi les cotisations des détenteurs de moutons et de chèvres

Il y a trois ans, l'Union suisse des paysans a mandaté la société Identitas pour encaisser les cotisations que lui versent les éleveurs de bovins et de porcs. Ce système a fait ses preuves : il permet d'économiser des frais administratifs et d'exploiter des synergies. En accord avec les organisations concernées, les cotisations des détenteurs d'ovins et de caprins seront aussi encaissées de cette manière à partir du 1^{er} janvier 2021. Elles resteront affectées à la défense professionnelle générale et à des services spécifiques en faveur de l'économie animale.

L'Union suisse des paysans (USP) assume des tâches d'ordre général et fournit des prestations à l'ensemble de l'agriculture et à toutes les familles paysannes. En font partie le travail politique sur le plan national, le traitement des questions de marché globales, la communication et le marketing, ainsi qu'une large panoplie de services. L'USP finance ses activités à raison de deux tiers par ses propres recettes ou par des prestations facturées, et à raison d'un tiers par les cotisations de ses membres. Les chambres cantonales d'agriculture versent 60 % de ces cotisations sous forme de contributions à la surface. Les 40 % restants proviennent des organisations de producteurs. Malgré des défis toujours plus nombreux, le montant total de 2,27 millions de francs n'a jamais changé depuis les années 90.

En vertu de la décision prise par l'Assemblée des délégués de l'USP en 2017, le dû de chaque branche de production est déterminé sur la base de la part de la production finale des trois dernières années. Le montant vaut toujours pour une durée de quatre ans, en ce moment pour la période de 2018 à 2021. Depuis 2018, l'USP mandate la société Identitas AG pour prélever les cotisations des filières bovine et porcine auprès des éleveurs. Après concertation avec la Fédération suisse d'élevage ovin, ovine suisse et la Fédération suisse d'élevage caprin, il en sera de même pour les détenteurs de moutons et de chèvres : à partir de 2021, ceux-ci recevront une facture d'Identitas. Dans le cas des ovins, ces cotisations s'élèvent à 7 centimes par marque auriculaire de la BDTA, mais à au moins 5 francs par année. Dans le cas des caprins s'applique aussi une cotisation maximale de 5 francs. Une fois le changement opéré, les cotisations que versent actuellement les organisations concernées à l'USP deviendront caduques.

Les éleveurs d'ovins et de caprins tirent de nombreux avantages du travail de l'USP. Eux aussi attachent une grande importance à une protection douanière efficace, et eux aussi redoutent les votations susceptibles de nuire à l'agriculture et à la production animale en particulier. Le travail de l'USP contribue encore d'autres manières à leur succès sur le marché, qu'il s'agisse des ressources pour les mesures destinées à alléger le marché, de l'aménagement du territoire, de la transparence du marché, des règles de déclaration et de la mise en avant de l'origine suisse, du programme AQ-Viande Suisse ou de la sensibilisation des consommateurs.

Renseignements :

Urs Schneider, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 438 97 17

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91

Stefan Geissmann, Président Fédération suisse d'élevage caprin, tél. 079 601 66 65

Peppino Beffa, Président Fédération suisse d'élevage ovin, tél. 079 104 58 54

Martin Keller, Président Branchenorganisation Schafe Schweiz, tél. 079 437 53 63

www.sbv-usp.ch